

## Marie de France ou le jeu des possibles

- Laurence HARF-LANCNER, *Les fées au Moyen Âge. Morgane et Mélusine ou la naissance des fées*, Paris, Champion, 1984, p. 9

➤ Conte mélusinien :

« Un être surnaturel s'éprend d'un humain, le suit dans le monde des mortels et l'épouse en lui imposant le respect d'un interdit. Il regagne l'autre monde après la transgression du pacte, laissant une descendance. »

➤ Conte morganien :

« Un être surnaturel s'éprend d'un être humain et l'entraîne dans l'autre monde. Le retour du mortel parmi les siens est lié au respect d'un interdit dont la transgression provoque la mort du héros ou sa disparition définitive dans l'autre monde. Cette union paraît stérile. »

- Marie-Louise OLLIER, « Le recueil comme forme. À propos des *Lais de Marie de France* », dans *Des Ursprung von Literatur. Medien, Rollen, Kommunikationssituationen zwischen 1450 und 1650*, G. Smolka-Koerdt et alii dir., München, W. Fink, 1988, p. 79

« On a souvent évoqué les ruptures, discontinuités, ellipses chez Chrétien : on les trouve presque systématisées chez Marie, d'autant plus abruptement que le lecteur est amené à faire retour, de la fin au début, dans l'espoir de percevoir les causalités secrètes qui le feront accéder, peut-être, au mystère de l' "aventure". [...] À une certaine vue organisatrice du monde, à la visée d'une totalité sans rupture, Marie préfère le scintillement de microcosmes isolés, soumis à une pression réductrice – celle du récit bref – qui dénude les situations jusqu'à l'épure, qui retravaille sans cesse, à travers un nombre restreint de protagonistes, des réseaux de relation qu'une modification subtile sémantise à neuf d'un lai à l'autre. »

- Per NYKROG, *Chrétien de Troyes, romancier discutabile*, Genève, Droz, 1996, p. 50

« Les premiers romans [de Chrétien] semblent être conçus pour poser, épisode par épisode, des « cas » de comportements pratiques susceptibles d'être évalués et discutés sur-le-champ : des propos, des décisions ou des actes attribués à un personnage dans une situation décrite. »

- André le Chapelain, *Traité de l'amour courtois*, trad. Cl. Buridant, Paris, Klincksieck, 1974, II, 7.

Jugement IV – « Voici une autre question : ces deux hommes qui étaient absolument égaux en tous points se mettent en même temps et de la même façon à servir une dame et demandent instamment à être aimés d'elle. Lequel des deux doit être choisi ? Les avis de la même Comtesse [de Champagne] nous renseignent : dans ce cas, c'est le premier prétendant qui doit, de préférence, être exaucé ; mais si leurs requêtes semblent être simultanées on peut à juste titre laisser à la dame la liberté d'élire celui des deux qu'au fond de son cœur elle préfère. » (p. 167-68)

Jugement XV – « Voici une autre affaire d'amour. Un amant, en combattant vaillamment, a perdu un œil ou une autre partie du corps ; son amante l'écarte comme indigne d'elle et repoussant, et lui refuse les caresses habituelles. L'attitude de cette femme est condamnée par le jugement de la dame de Narbonne qui donne, dans ce litige, la réponse suivante : une femme est considérée comme indigne de tout honneur si elle décide de repousser son amant pour une infirmité due aux hasards habituels de la guerre et qui n'arrive normalement qu'aux vaillants combattants. Ordinairement, le courage des hommes excite au plus haut point l'amour des femmes et entretient plus longtemps leur passion. Pourquoi donc une infirmité qui est le résultat naturel et inévitable de la bravoure doit-elle affecter l'amant de la perte de son amour ? » (p. 172)